

SNC 898 NATIONALE
CAPITAL SOCIAL : 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 130 RUE D'ANTIBES - RIVIERA PALACE- 06 400 CANNES
En cours d'immatriculation

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

L'an deux mille vingt six
Le 16 juin
A 11 heures 30 minutes

Les associés de la société sus désignée se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Réunie extraordinairement, à l'issue de la signature des statuts de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent BERGOIN.

La feuille de présence signée par tous les associés ou leurs mandataires, fait apparaître que la totalité des associés sont présents ou représentés, savoir :

. SARL « CAPIM », À concurrence de 700 parts, Numérotées de 1 à 700,	ci	700 parts
. SARL « FINANCIERE ESCONDIDA », à concurrence de 150 parts, Numérotées de 701 à 850,	ci	150 parts
. SAS « OSCAR», à concurrence de 150 parts, Numérotées de 851 à 1 000,	ci	150 parts

		1000 parts

L'assemblée peut donc valablement délibérer en vue de la nomination du premier gérant de la société.

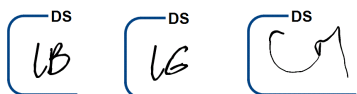
Monsieur le président met alors aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale nomme, en qualité de gérante de la société pour une durée illimitée avec tous les pouvoirs conférés par la loi et les statuts :

La société « CAPIM », Société à responsabilité Limitée au capital de 1 500 € dont le siège social est 130 rue d'Antibes – Riviera Palace – 06400 CANNES Immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro 523 643 955 et représentée par Monsieur Laurent BERGOIN

DS DS DS



Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La société CAPIM prise en la personne de Monsieur Laurent BERGOIN déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante qui viennent de lui être confiées, et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de gérante de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par toutes les associées.

SARL CAPIM

Représentée par M. Laurent BERGOIN

DocuSigned by:

C75FEC6E3A1A483...

SARL FINANCIERE ESCONDIDA

Représentée par M. Lucas GRIMALDI

DocuSigned by:

75CC16114BB345C...

SAS OSCAR

Représentée par Mme Céline FLOIRAS

DocuSigned by:

0F9EABC5A9DC424...